

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Novembre 2017

Sous la Présidence de M. Vincent Ballot.

11 conseillers présents :

BALLOT Vincent, BOUCHASSON Laurence, FASSENET Jean-Louis, GIRARD Bernard, MADIOT Bernadette, MARIN GUITON Catherine, MORCHE Bernard, MOUCHOT Yves, RIETMANN Michaël, RONDOT Jérémy, THIELLEY Bénédicte.

Pouvoir : BUGNET JUDITH à MADIOT Bernadette

Absents : MORLAND Mélanie, FERREIRA Antonia, ZANGIACOMI Pierre

Secrétaire de séance : Bernard GIRARD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2017 ;
- Présentation du label station verte par le président de la fédération, délibération pour la candidature au label ;
- Etude et décision sur la vidéo-protection pour le secteur mairie ;
- Complexe sportif : validation de l'avant-projet définitif et demandes de subventions auprès de la fédération française de football, tennis, conseil régional, FEADER, Conseil départemental, Etat (DETR - FNADT), CCVM, dépose du permis de construire ;
- Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté : mise à jour des représentants au sein du Conseil ;
- Budget communal : virement de crédits (DM n°4)
- Plan local d'urbanisme : lancement d'une nouvelle modification simplifiée suite à demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien ;
- Convention pour le suivi du SPANC ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 21h, après une présentation du label station verte par Monsieur Philippe BERNEZ Directeur de la Fédération Française des stations vertes.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Avenant au schéma d'aménagement urbain de caractère, tranche 7 et 8 et retrait de la convention pour le suivi du SPANC.

Aucune objection n'est faite.

Passage au vote : Pour 12

1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 19 septembre 2017

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 19 septembre 2017.

Aucune remarque n'est formulée.

Passage au vote : Pour 12

2/ Présentation du label station verte par le président de la fédération, délibération pour la Candidature au label ;

Suite à la présentation de Monsieur BERNEZ, directeur de la Fédération Française des stations vertes, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil l'adhésion au label « station verte ». Cette adhésion permettrait d'être identifié et reconnu comme une destination nature de référence en matière d'authenticité, de partage et de préservation du patrimoine naturel et/ou culturel. L'objectif est de favoriser et de développer le tourisme de nature dans les communes rurales afin de contribuer à la préservation des terroirs et à leur dynamisme économique.

Le coût annuel pour la commune serait de 832 €. Un débat est engagé sur cette adhésion avec le rôle primordial que la Communauté de Communes doit jouer. Une dynamique collective et une synergie positive avec les acteurs du monde touristique sont nécessaires pour mener à bien ce projet qui devra s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose la création d'un comité de pilotage composé de l'Office du tourisme, du CPIE de Brussey, des associations de la pêche et des commerçants, du Président de l'association Zik en tête et du Vice-président de la CCVM en charge du tourisme afin de fédérer et confirmer la pertinence de l'adhésion avant la fin de l'année.

Passage au vote : Pour 12

3/ Etude et décision sur la vidéo-protection pour le secteur Mairie

Monsieur le Maire retrace l'historique et les circonstances de cette démarche. Vu que le nombre d'actes d'incivilité, de vandalisme et de vols sur la commune n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années, monsieur le Maire propose d'installer un système de vidéo-protection qui permettrait de couvrir, dans un premier temps, le centre-ville et le secteur de la mairie.

Il rappelle qu'un dossier avait été déjà déposé en 2016 pour un projet plus important, le dossier n'avait pas abouti en raison de son coût. Plusieurs communes équipées d'un système ont été visitées.

Les points stratégiques ont été établis avec l'aide et l'aval du référent de la sécurité de la gendarmerie de Vesoul.

Associé à la démarche de « vigilance citoyenne », l'objectif est aussi de protéger nos jeunes générations particulièrement touchées par le trafic de stupéfiants dès leur plus jeune âge. Le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 9 200 € HT (8 362 € HT + 10% d'imprévus).

Monsieur le Maire expose que le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et d'une subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Le Conseil Municipal approuve l'avant-projet tel que défini ci-dessus ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant subventionnable HT	9 200 €
Subventions sollicitées	
DETR - 40 %	3 680 €
FIPD - 40 %	3 680 €
Autofinancement	1 840 €

Monsieur RIETMANN demande d'être vigilant par rapport au cahier des charges notamment veiller à ce que la société s'engage sur la netteté des images.

Passage au vote : Pour : 9 ; Contre : 2 ; Abstention : 1.

4/ Complexe sportif : validation de l'avant-projet définitif et demandes de subventions auprès de la Fédération française de football, tennis, Conseil Régional, FEADER, Conseil départemental, Etat (DETR-FNADT), CCVM, dépose du permis de construire ;

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil l'avant-projet définitif que le maître d'œuvre a réalisé. Il rappelle qu'un dossier de subvention a déjà été déposé en juillet auprès de la Région à cause des délais. Les plans et l'estimation financière étant affinés, les autres dossiers de subventions doivent être déposés.

Une partie de l'ancien vestiaire du football servira pour installer des sanitaires publics, le bureau du tir à l'arc et un local rangement. Une autre partie se composera d'une salle de réunion et d'une buvette mutualisée pour les associations. La surface pour ce bâtiment s'élève à 122.35 m².

La surface des travaux du nouveau bâtiment est d'environ 456 m². Dans ces locaux, on trouvera les vestiaires, le clubhouse et les locaux annexes de la section football ainsi que les vestiaires, le clubhouse et les locaux annexes de la section tennis.

Il est important de souligner que la majeure partie des licenciés (tennis-football-tir à l'arc) provient des communes extérieures à Marnay, adhérentes à la Communauté de Communes.

Le coût total estimé de l'opération est évalué à 1 098 897 € HT selon la répartition suivante :
Répartition des surfaces et des travaux selon les différents pôles:

TIR A L'ARC	16 000.00 €	15 m ²
TENNIS	232 000.00 €	125 m ²
FOOTBALL	607 000.00 €	330 m ²
COMMUNE	50 000.00 €	83 m ²

Etude de faisabilité : 11 700 € HT

Diagnostic amiante, étude de sol : 9 100 € HT

Bornage terrain : 2 712 € HT

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 24 900 € HT

Acquisition de terrain : 30 000 € HT

A cela doivent s'ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre : 97 500 € HT

La mission de contrôle technique : 5 600 € HT

La mission de coordonnateur SPS : 2 385 € HT

Les imprévus : 10 000 € HT

Monsieur le Maire propose d'approuver l'avant-projet sommaire relatif à la déconstruction/reconstruction du site multi-sport Henry BEY pour un montant de travaux estimé à 1 098 357 € HT.

Il propose aussi d'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	905 000 € HT	ETAT (45 %)	439 550 € HT
Etudes/Bornage	23 512 € HT	FEADER	200 000 € HT
Terrain	30 000 € HT	Conseil Régional	20 000 € HT
AMO	24 900 € HT	Conseil Départemental	65 000 € HT
Honoraires MO	97 500 € HT	Fédération football	60 000 € HT
Missions CT/SPS	7 985 € HT	Emprunt	314 347 € HT
Imprévus	10 000 € HT		
TOTAL	1 098 897 € HT	TOTAL	1 098 897 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter pour la réalisation de ces travaux, l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR, du CNDS et du FNADT, du Conseil Régional, du FEADER, du Conseil Départemental, et des Fédérations de Football et de Tennis.

La commune sollicite également le fonds de concours de la Communauté de Communes du Val Marnaysien sur le même principe que les subventions attribuées aux terrains multisports. On ne peut pas imaginer que la CCVM refuse de soutenir un projet qui touche une population élargie de la Communauté de Commune comme il est stipulé dans leurs statuts.

Passage au vote : Pour 12

5 /Cités de caractère Bourgogne Franche-Comté : mise à jour au sein du conseil ;

Monsieur le Maire informe que les Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté ont sollicité la commune pour effectuer une mise à jour des représentants au sein du Conseil Municipal. Suite à une démission d'un conseiller municipal, le représentant de la commission Patrimoine doit être renommé. Monsieur RONDOT Jérémy se propose pour faire partie de cette commission.

La liste suivante des représentants « Cités de Caractères de Bourgogne Franche-Comté » sera transmise à l'association :

Conseil d'administration	RONDOT Jérémy
Délégué	BUGNET Judith
Correspondant référent	RONDOT Jérémy
Commission Patrimoine	RONDOT Jérémy
Commission AC/JP	FERREIRA Antonia BUGNET Judith
Commission communication	RONDOT Jérémy

Passage au vote : Pour 12

6/Budget communal : virement de crédits (DM n° 4)

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de l'exercice 2017. Il y a lieu d'effectuer des virements de crédits pour régulariser les écritures.

Il propose les virements suivants :

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
6531/011	Indemnités élus		3000
6413/012	Personnel non titulaire	3000	

Passage au vote : Pour 12

7/ Plan local d'urbanisme : lancement d'une nouvelle modification simplifiée suite à demande de la communauté de communes du Val Marnaysien ;

Monsieur le Maire présente la demande de la Communauté de Communes du Val Marnaysien de réduire la bande d'inconstructibilité prescrite au PLU, actuellement de 100 mètres sur la zone des Plantes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de réaliser une nouvelle modification simplifiée du PLU.

Monsieur BALLOT explique qu'un courrier a été transmis à la CCVM pour l'informer que la commune est favorable à leur demande mais que, néanmoins, il aurait été judicieux d'effectuer cette requête au moment de la dernière modification qui a été faite le 09 mai 2017.

La Commune demande donc à la CCVM de prendre en charge les frais de cette nouvelle modification.

Passage au vote : Pour 12

8/ Avenant N°1 concernant la tranche n°7 et n°8 du SAUC

M. le Maire présente au Conseil l'objet de l'avenant N°1 présenté par le cabinet TERRITOIRES.

Il concerne les travaux de la rue de l'Abreuvoir et des Frères Gardet (tranche 7) et la rue du Bief (tranche 8) réalisés par l'entreprise ALBIZZIA.

TOTAL	Tranche 7		Tranche 8		TOTAL HT
	HT	TTC	HT	TTC	
Montant initial du marché	136987.50	164385.00	91112.00	109334.40	228099.50
Montant de l'avenant n°1	-7107.50	-8529.00	+12498.75	+14998.50	5391.25
Nouveau montant du marché	129880.00	155856.00	103610.75	124332.90	233490.75

Le montant de l'avenant répond à divers ajustements de travaux correspondants à des modifications de quantitatif mais aussi l'intégration de prix nouveaux.

Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 5391.25 €.

Passage au vote : Pour 12

9 /Questions diverses

Le Maire informe les membres du Conseil qu'une borne de recharge électrique vient d'être installée place du Souvenir Français.

Bien sans maitre

Une procédure de récupération de bien sans maitre est initiée pour obtenir un terrain nécessaire à l'aménagement de la rue des Garennes.

Changement de matériel

Compte tenu de l'investissement en réparation déjà effectué sur le tracteur de la commune et d'une nouvelle panne importante, il est décidé de procéder au changement de ce matériel.

Demande Sci du Joucheret

Dans le cadre de la politique d'aménagement touristique de la commune, une concertation est engagée avec la sci du Joucheret pour acquérir l'espace de l'ancienne sablière autour du plan d'eau.

Sècheresse

La Préfecture renforce la restriction de l'usage de l'eau. La commune est particulièrement vigilante sur la consommation et l'état du réseau.

Formation défibrillateur

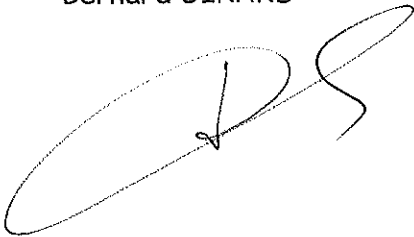
Prochainement, trois défibrillateurs seront installés sur des lieux publics. Une formation sur leur utilisation va être dispensée aux personnes qui le souhaitent.

Bornage

La Commune est sollicitée par la société Interval pour finaliser les échanges de terrain Place de la Gare. Il y a lieu d'effectuer un bornage de cette parcelle avec partage des frais engagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Secrétaire de séance,
Bernard GIRARD



le Maire,
Vincent BALLOT

